

Architecte 3.0 : Dématérialiser en toute confiance

Objectif

Renforcer les compétences et donner les connaissances nécessaires pour assurer un développement de son activité dans un monde digitalisé

► Continu

1. Contexte juridique de la preuve, de l'original dans les échanges électroniques

- Le régime de la preuve
- L'original électronique
- La propriété intellectuelle

2. Protection des données personnelles - RGPD

- Présentation et objectif
- Quels impacts pour un cabinet d'architecte

3. La gestion électronique de mes informations

- Dématérialisation des factures
- Gestion des données : Bonnes
 - Bonne en matière de plan de classement,
 - Plan nommage de fichiers
 - Savoir gérer le versionning des fichiers
- Sécurisation de ses données, accès...
- Numérisation : quel document papier garder ou pas.

4. Sauvegarder et archivage

- Différences entre sauvegarde et archivage
- Bonnes pratiques en matière d'archivage

Public cible

Architectes et collaborateurs

Organisation de la formation

Durée

- 1 jour

Prix

- 425 Euros (HT)

Modalités de formation :

Théorique

Cette partie s'appuiera sur un power point qui servira de support papier aux stagiaires

Pratique

Echanges, études de cas

Support pédagogique fourni par lien de téléchargement après formation